

## AMAPez-vous SAUMUR

### Contrat de la ferme « Sur Nos Terres »

MJC, place de Verdun 49400 SAUMUR

Mail : [amap.saumur@laposte.net](mailto:amap.saumur@laposte.net)

L'association a pour but de maintenir et/ou d'inciter à l'installation d'une agriculture paysanne durable et de proximité, en proposant des produits écologiquement sains, variés, de saison et socialement équitables.

Par la signature de ce contrat, paysans et Consomm'acteurs, s'engagent à respecter le règlement intérieur et la charte des Associations pour le **M**aintien de l'**A**griculture **P**aysanne (voir site de l'AMAP) : ils sont partenaires.

Des aléas peuvent intervenir, remettant en cause la livraison. Dans ce cas, nous étudierons une solution pour les produits manquants entre producteur, référent et le bureau d'AMAPez-vous.

Dès réception, le Consomm'acteur est responsable de ses produits (contenant, chaîne du froid...).

Si le Consomm'acteur ne peut pas venir prendre ses produits lors d'une distribution, il devra prévenir le référent pour trouver un éventuel arrangement ou donner le nom de la personne qui le remplacera, au plus tard la veille de ladite distribution (par courriel ou SMS).

Le consomm 'acteur dispose d'une commande d'essai, avant d'engager ce contrat à durée indéterminée.

Le présent contrat sera reconduit tacitement pour chaque période par la remise de la commande et du règlement au référent. En cas d'arrêt, le consomm 'acteur devra prévenir le référent.

#### PRODUCTEURS

Emilie & Antoine GORRY - EARL Gorry

9 route du confluent  
79100 Auboué-Taizé-Maulais  
06 81 31 90 40 [www.surnosterres.com](http://www.surnosterres.com)

#### REFERENTE

Valérie REYRE

[valerie.reyre-coq@wanadoo.fr](mailto:valerie.reyre-coq@wanadoo.fr)

#### CONSOMM'ACTEUR

Nom prénom .....

Adresse postale .....

Adresse courriel .....Tel .....

N° Adhérent .....

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### **Les produits**

Le producteur s'engage à livrer les produits de sa ferme selon le calendrier établi et noté sur le site de l'AMAP, rubrique « calendrier »

Le consomm'acteur passe commande via le tableau joint au contrat ou téléchargé sur le site de l'AMAP

### **Engagements des producteurs**

Emilie & Antoine GORRY cultivent leurs produits en BIO.

### **Engagements du consomm'acteur**

Le consomm'acteur s'engage à payer à l'avance les produits indiqués dans sa commande, pour la période convenue. Il accepte ainsi les fluctuations inhérentes à la production concernée.

### **Modalités de paiement**

Le paiement s'effectue par chèques pour chaque commande à l'ordre EARL Gorry

Les paiements sont gérés par le référent. Il est chargé de remettre les chèques collectés aux producteurs et de veiller au respect des quantités livrées aux Consomm'acteurs.

Les signataires déclarent avoir pris connaissance et accepter les termes du présent contrat, ainsi que les modalités prévues par le règlement intérieur de l'AMAPez-vous.

Fait à Saumur, le .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

**EARL GORRY**

**Le consomm'acteur**

lu et approuvé  
